



## **Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement no 2022-13 d'amendement au zonage n° 2009-04**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 5 décembre 2022, le conseil municipal de la Municipalité d'Ayer's Cliff a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2022-13 amendant le règlement de zonage n° 2009-04 ».

Description de la zone concernée :

- l'ensemble du territoire est touché par l'une ou l'autre des modifications.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'amender le Règlement de Zonage 2009-04 afin de limiter les surfaces imperméables à un maximum de 40% de la superficie d'un terrain;
- d'assujettir les aires de stationnement et les voies d'accès situées dans un périmètre de 200 m du lac Massawippi ou de la rivière Tomifobia ou lorsque la pente est de 15% à une exigence de perméabilité;
- d'exiger que des mesures visant à limiter les eaux de ruissellement soient prises, pour toute nouvelle construction ou reconstruction d'un bâtiment principal, et pour toute nouvelle construction ou agrandissement présentant une surface imperméable totalisant 900 m<sup>2</sup> et plus sur un terrain, et pour toute nouvelle rue ou lorsque le réseau pluvial public le requiert.

Avis est par la présente donné de la tenue d'une consultation publique qui se tiendra le **mardi le 10 janvier 2023 à 18h, au Centre communautaire sis au 176 rue Rosedale, Ayer's Cliff, ainsi que par vidéoconférence** via le ID de réunion suivant (zoom) : 896 2212 4064.

Cette consultation permettra d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité : <https://ayerscliff.ca/reglements-municipaux-et-politiques/> . Ce projet ne comprend pas de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ D'AYER'S CLIFF, CE 14 DÉCEMBRE 2022.

---

Me Abelle L'Écuyer-Legault  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

## **Public Notice to persons and organizations wishing to express their views on Proposed Zoning Amendment By-law No. 2022-13**

In accordance with the *Act respecting land use planning and development*, the Council of the Municipality of Ayer's Cliff adopted by resolution the first draft of the following by-law: "By-law no. 2022-13 amending the zoning by-law no. 2009-04 " at the regular meeting held on December 5<sup>th</sup> 2022.

Description of the concerned area:

The by-law contains provisions that apply to the entire territory of the municipality.

The purpose of the proposed by-law is to amend the zoning by-law to:



- 1) amend Zoning By-law 2009-04 in order to limit impermeable surfaces to a maximum of 40% of the area of a lot;
- 2) subject parking areas and traffic lanes to access located within a perimeter of 200 m from Lake Massawippi or the Tomifobia River or when the slope is 15% to a permeability requirement;
- 3) require that measures to limit runoff be taken, for any new construction or reconstruction of a main building and for any new construction or extension having an impermeable surface totaling 900 m<sup>2</sup> or more on a lot, and for any new street or when the public stormwater network requires it.

Notice is hereby given of a **public consultation on January 10<sup>th</sup> 2023, 6:00 P.M. at the Community Center, located at 176 Rosedale Street, Ayer's Cliff, as well as by videoconference via the following meeting ID (zoom): 896 2212 4064.**

This consultation will allow to hear from individuals and organizations wishing to speak.

The draft by-law is available for consultation on the municipality website: <https://ayerscliff.ca/en/municipal-by-laws-and-policies/> . This project doesn't include any provisions that could be subject to referendum approval.

*The present text is not official, the French text prevails.*

Given in Ayer's Cliff, this December 14<sup>th</sup> 2022.

---

Me Abelle L'Écuyer-Legault  
Director General and Secretary-treasurer

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Conformément à l'article 431 du Code municipal, je soussignée, greffière-trésorière de Ayer's Cliff, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné avis public, ci-haut mentionné pour des fins municipales, en l'affichant aux endroits déterminés par le conseil municipal, en date du 14 décembre 2022.

**EN FOI DE QUOI**, je donne certificat en ce 14<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mil vingt-deux.

---

Me Abelle L'Écuyer-Legault  
Directrice générale et greffière-trésorière